



Conseil économique et social

Distr. générale
11 décembre 2015
Français
Original : anglais

Commission de la population et du développement

Quarante-neuvième session

11-15 avril 2016

Point 4 de l'ordre du jour provisoire¹

**Débat général sur l'expérience nationale en matière de
population sur le thème « Enrichissement de la base de
données démographiques utilisée pour le programme de
développement pour l'après-2015 »**

Déclaration présentée par Fundación para Estudio e Investigación de la Mujer, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social²

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

¹ E/CN.9/2016/1.

² La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Enrichir la base de données démographiques afin de parvenir au développement durable

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est l'occasion de faire progresser la mise en œuvre complète du Programme d'action du Caire et d'y parvenir dans les 15 prochaines années. En Amérique latine et dans les Caraïbes, les gouvernements se sont engagés à mettre en œuvre le Consensus de Montevideo adopté en 2013. La dynamique démographique révèle une croissance inédite du nombre de jeunes, lesquels se heurtent à de nombreuses difficultés pour trouver leur place sur le marché du travail et surmonter la pauvreté et les inégalités, ce qui s'avère d'autant plus nécessaire dans notre région étant donné qu'elle est la plus inégalitaire.

L'importance de la participation des adolescents et des jeunes à l'élaboration des politiques qui les concernent a souvent été soulignée, mais peu de mesures ont été prises pour leur conférer une capacité décisionnelle dans des domaines fondamentaux tels que leurs droits en matière de santé sexuelle et procréative, leur intégration sur le marché du travail ou leur épanouissement personnel. En Amérique latine et dans les Caraïbes, l'accès des adolescents et des jeunes à une éducation sexuelle complète et à des services de santé sexuelle et procréative n'est toujours pas assuré.

En 2008, au Mexique, les Ministres de l'éducation et de la santé des pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont signé un accord visant à concrétiser l'idée d'une éducation sexuelle complète. Dans de nombreux pays de la région, la législation engage les gouvernements à traduire cet objectif en mesures concrètes. Cela étant, huit ans se sont écoulés et peu de choses ont été faites pour rendre cette éducation accessible. Le Programme 2030 doit par conséquent renouveler cet engagement et insister dessus, non seulement dans les textes, mais aussi de façon à ce que cela touche tous les enfants et les adolescents, sans aucune forme de discrimination.

La région doit également faire face à l'augmentation des grossesses et de la maternité précoces, lesquelles surviennent chez des adolescentes de plus en plus jeunes. Ce problème des filles-mères est dû à l'absence d'éducation sexuelle dans les écoles et de services de santé destinés à les informer ou à leur donner accès à des moyens de contraception. En outre, bien souvent, lorsque ces jeunes filles souhaitent interrompre cette grossesse qu'elles n'ont pu éviter, on les contraint à la mener à terme et on les tient responsables de ce que ni les autorités, ni la société n'ont été en mesure de prévenir, en les abandonnant ainsi à leur sort.

La Fundación para Estudio e Investigación de la Mujer estime par conséquent qu'il importe que ces filles et ces adolescentes participent pleinement à la vie de la société. Elle considère par ailleurs que ces dernières devraient avoir la possibilité d'assurer leur avenir, sachant que la maternité précoce compromet leurs chances de poursuivre leurs études et les oblige à entrer sur le marché du travail dès le plus jeune âge. Cela les conduit bien souvent à devoir accepter des emplois mal rémunérés qui ne leur offrent que peu de perspectives d'avancement et d'épanouissement personnel. La maternité précoce les condamne à rester pauvres.

Il est urgent d'agir ! Nous ne pouvons plus vouer les filles et les adolescentes à être sacrifiées et à se voir refuser le droit au développement. Il s'agit d'un droit fondamental et d'une question d'égalité des sexes.

Nous demandons, au nom de millions de filles et d'adolescentes, que l'on respecte les engagements en faveur de l'éducation sexuelle pour la vie et le bien-être.
